

LEGISLATURE 2021 – 2026
Préavis n° 222/2021 relatif aux indemnités & vacations

Mesdames et Messieurs les Conseillers(ères),

Nous vous proposons ci-dessous de reconduire avec quelques modifications les différentes indemnités et vacations du Comité de direction ainsi que celles du Conseil intercommunal, à savoir :

COMITE DE DIRECTION

	Indemnité fixe	Séance de Comité et du Conseil intercommunal	Vacations
Président	CHF 2'000.-/an	CHF 100.- la séance jusqu'à 2 heures CHF 40.- par heure supplémentaire	CHF 40.-/heure
Vice-Président	CHF 1'500.-/an	idem	idem
Secrétaire	CHF 1'000.-/an	idem	idem
Membres	CHF 1'000.-/an	idem	idem

CONSEIL INTERCOMMUNAL

	Indemnité fixe	Séance du Conseil intercommunal	Séance de bureau
Président	CHF 1'200.-/an	CHF 100.-/la séance	CHF 40.-/heure
Vice-Président	CHF 600.-/an	idem	idem
Secrétaire	CHF 600.-/an	idem	idem
Membres		CHF 40.-/la séance	

COMMISSIONS DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

	Séance commission	Rapport
Membres	CHF 80.-/la séance	CHF 40.-/le rapport

L'indemnité fixe comprend :

L'étude des dossiers, la préparation de la séance et les frais de déplacement jusqu'à 50km, au-delà CHF 0.70/le km.

En conclusion, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs les Conseillers(ères), de bien vouloir approuver le préavis n° 222/2021 pour la future législature.

Au nom du bureau du Conseil intercommunal :

André Fiaux
Président




Jean-Marc Gambazzi
Vice-Président



